

**Yann JORAND**

**Philippe GOBERT**

**Muriel RICHARD**

**Julien VAN GORKUM**

**Huissiers de Justice Associés**



**Société Civile Professionnelle**

**10 bis, rue Sarrazin - B.P. 61807  
44018 NANTES Cédex 1**

**Tél : 02.40.48.63.73**

**email : [huissier@juri-huis.com](mailto:huissier@juri-huis.com)**

**[www.huissier-nantes-44.fr](http://www.huissier-nantes-44.fr)**

**PROCES VERBAL DE DEPOT DE REGLEMENT**

**Yann JORAND - Philippe GOBERT – Muriel RICHARD -  
Julien VAN GORKUM**

10 bis, rue Sarrazin B.P. 61807  
44018 NANTES Cédex 1  
☎ : 02.40.48.63.73  
huissier@juri-huis.com  
www.huissier-nantes-44.fr

---

**CONSTATS :**

**→→ COMPETENCE NATIONALE →→**



**JUDICIAIRE :**

**→→ COMPETENCE DE LA  
COUR D'APPEL DE RENNES  
44, 56, 35, 22, 29 →→**



SCP

Yann JORAND

Philippe GOBERT

Muriel RICHARD

Julien VAN GORKUM

Huissiers de Justice Associés

10 bis, Rue Sarrazin

BP 61807

44018 NANTES CEDEX

Tél. : 02.40.48.63.73

Fax : 02.40.48.68.85

Mail : huissier@juri-huis.com

BANQUE CDC :

IBAN : FR88 4003 1000 0100

0014 2159 V50

BIC : CDCG FR PP

TVA INTRACOMMUNAUTAIRE

FR 74 815 363 817

Accepte le paiement par  
carte bancaire par internet

« www.huissier-nantes-44.com »



ACTE  
D'HUISSIER  
DE  
JUSTICE

1<sup>er</sup> EXPEDITION

REFERENCES A RAPPELER  
MD:75119/MR/MR



|         |        |
|---------|--------|
| Emol.   | 150,00 |
| SCT     | 7,67   |
|         | -----  |
| H.T.    | 157,67 |
| Tva 20% | 31,53  |
| Taxe    | 14,89  |
|         | -----  |
| T.T.C   | 204,09 |

## PROCES-VERBAL DE DEPOT DE REGLEMENT

L'AN DEUX MILLE VINGT  
Le VINGT SEPT AOUT

A la requête de

**S.A. EXPONANTES EXERÇANT SOUS LE NOM COMMERCIAL EXPO NANTES ATLANTIQUE**, immatriculée au RCS de NANTES sous le numéro 858 800 246, dont le siège social est Parc des Expositions - Route de Saint Joseph de Porterie, Parc de la Beaujoire, CS 31935, à 44319 NANTES, agissant poursuites et diligences de son représentant légal domicilié en cette qualité audit siège,

Lequel m'expose qu'il organise un jeu concours gratuit et sans obligation d'achat du 1<sup>er</sup> septembre au 1<sup>er</sup> novembre 2020, dans le cadre du salon CREATIVA NANTES.

Pour garantir ses droits présents et futurs et conformément aux dispositions des articles L 121-1 et suivantes et Code de la consommation, il souhaite déposer le règlement de ce jeu concours au rang des minutes de mon étude.

Il me requiert à cette fin,

C'est pourquoi,

Déférant à cette réquisition

**Je, Muriel RICHARD, Huissier de Justice Associé, membre de la S.C.P. Y. JORAND – P. GOBERT – M. RICHARD - J. VAN GORKUM, titulaire d'un Office d'Huissier de Justice Audiencier près le Tribunal de Grande Instance de NANTES, ayant son siège dite ville 10bis, rue Sarrazin, soussigné,**

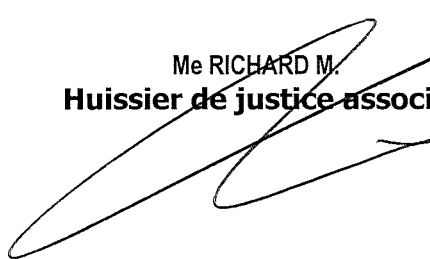
Certifie avoir enregistré au rang de mes minutes à la date ci-dessus indiquée, le règlement complet du jeu concours intitulé « Ma table de fête écolo'chic » organisé du 1<sup>er</sup> septembre au 1<sup>er</sup> novembre 2020 par la société requérante dans le cadre du salon CREATIVA NANTES, rédigé sur 3 feuilles de format 21-29,7 recto-verso, comportant 12 articles aux termes desquels sont précisés notamment:

- les modalités de jeu
- la dotation du jeu
- le présent dépôt à mon étude
- l'envoi à titre gratuit du règlement à toute personne qui en fait la demande

Telles sont mes constatations,

En foi de quoi, j'ai dressé le présent procès-verbal de constat pour servir et valoir ce que de droit.

Me RICHARD M.  
**Huissier de justice associé**



# CREATIVA NANTES VOUS PROPOSE UN CONCOURS DIY

## « MA TABLE DE FETE ECOLO'CHIC »

### POUR CETTE NOUVELLE EDITION FESTIVE ET ENGAGEE !

#### Article 1 : Organisateur

La société EXPONANTES, société anonyme, inscrite au RCS de Nantes sous le numéro 858 800 246 et dont le numéro individuel d'identification intracommunautaire est TVA FR 46 858 800 246 ayant son siège social Route de St Joseph de Porterie – 44300 Nantes organise un concours de décoration de table de fête intitulé **Concours « MA TABLE DE FETE ECOLO'CHIC » du 1<sup>er</sup> septembre au 1er novembre 2020** sur les réseaux sociaux et sur le Salon Creativa et le salon L'inspiration Maison qui aura lieu du 29 octobre au 1er novembre 2020.

Le règlement du jeu est constitué du présent document, complété et/ou modifié par toutes les annexes (dont avenants) qu'EXPONANTES pourra, le cas échéant, ajouter sans que sa responsabilité ne puisse être engagée à cet égard et sans qu'il puisse être prétendu à une quelconque indemnité de la part des participants.

#### Article 2 : Participants

Ce concours est réservé aux particuliers, à l'exclusion des exposants du salon Creativa Nantes 2020. Le participant peut être un candidat ou une équipe. Maximum 5 personnes par équipe. Le nom des participants sera renseigné dans le formulaire de participation.

La participation au jeu est gratuite, sans obligation d'achat et se déroule du 01/09/2020 au 28/10/2020 puis sur le salon Creativa du 29 octobre au 1er novembre 2020. Elle est ouverte à toute personne physique résidant en France métropolitaine à l'exception des salariés de la société organisatrice ainsi que leur famille et de toutes sociétés et personnes ayant participé à la mise en place de l'opération ainsi que leur famille. Une autorisation parentale est requise pour les mineurs.

Le fait de s'inscrire au jeu implique l'acceptation sans réserves et le respect des dispositions du présent règlement.

#### Article 3 : Conditions de participation au jeu

##### **Le principe du jeu :**

Le principe est de réaliser une table de fête écolo chic, en utilisant des matériaux recyclés (tout ou une partie des matériaux) et au moins deux techniques de loisirs créatifs, au choix parmi les suivantes mentionnées : scrapbooking, cartonnage, carterie, modelage, sculpture, peinture, mosaïque, tricot, couture, broderie, fils, cordes, détournement d'objet, recyclage.

Spécificités de la table de fête :

- Une table de 4 couverts.
- Dimension 150\*80cm.

Au maximum 1 création par candidat est acceptée. Un candidat peut se présenter seul ou en équipe comme spécifié dans l'article 2.

Yann JORAND, Philippe GOBERT, Muriel RICHARD, Julien VAN GORKUM,  
Huissiers de Justice Associés  
10 Bis, rue Sarrazin  
BP 61807  
44018 NANTES CEDEX 1  
Tél. 02 40 48 63 73 - Fax 02 40 48 68 85  
huissier@juri-huis.com

Les inscriptions au jeu concours se dérouleront du 01/09/2020 au 30/09/2020 à minuit via le jotform publié sur les pages Facebook, Instagram et sur le site internet du salon Creativa et L'inspiration Maison.

Il y aura par la suite un vote sur Facebook de la part de la communauté du 01/10/20 au 16/10/20 pour l'élection des 5 plus belles tables de fête. En cas d'égalité entre 2 candidats, ce sera l'équipe Exponentes qui départagera le candidat gagnant qui pourra exposer sa table de fête. Pour voter il suffira de mettre un « j'aime » sur la photo préférée.

L'utilisation de robots ou de tous autres procédés permettant d'augmenter indûment les chances de gagner des Participants est proscrite, la violation de cette règle entraînant l'exclusion de son auteur ou de son bénéficiaire.

L'annonce des 5 gagnants se fera le 17/10/19 sur le Facebook Creativa Nantes et Facebook L'inspiration Maison, l'Instagram Creativa Nantes et les sites web Creativa Nantes et l'Inspiration Maison. En cas d'égalité entre plusieurs candidats, ce sera l'équipe Exponentes qui départagera le candidat gagnant qui pourra exposer sa table de fête.

Sur le salon Creativa du 29 octobre au 1er novembre, les 5 tables élues seront exposées. Sur place, les visiteurs voteront pour leur plus belle table à l'aide de tablettes numériques mises à disposition et l'annonce sera faite à 15h le dernier jour du salon, soit le 01/11/20.

#### Le déroulement :

Pour participer au concours, chaque candidat devra compléter ce bulletin d'inscription en ligne avant le 30 septembre 2020 : <https://form.jotform.com/202384713737054>. Les concurrents devront remplir tous les champs obligatoires et soumettre 2 photos de leur réalisation via ce formulaire en ligne. Cette photo doit obligatoirement respecter le thème du concours « Une table de fête écolo chic' ». Chaque candidat devra également fournir une description de sa table avec les techniques de DIY utilisées.

Le fichier sera fourni au format JPEG, résolution haute définition (300 DPI conseillé et minimum 1080 pixels de large). La photo ne devra comporter aucune marque ostentatoire, aucun élément visuel portant atteinte à la vie privée, au droit à l'image ou aux droits de propriété intellectuelle de tiers, ni aucun élément contraire à la loi ou portant atteinte aux bonnes mœurs. Sur ces bases, la validation (dans les 72h) de la photo soumise reste à l'appréciation unilatérale d'Exponentes.

Les photos seront dans un premier temps indexées à une galerie d'art virtuelle, visible sur les murs Facebook et Instagram de Creativa Nantes (jusqu'à l'issue du concours, elles ne comporteront pas le nom des concurrents mais un numéro). Les photos feront l'objet de votes d'internautes **seulement sur Facebook** (sous forme de « j'aime ») pour élire jusqu'au 16 octobre les 5 tables les plus créatives qui composeront ensuite l'exposition sur le salon Creativa. En cas d'égalité entre plusieurs candidats, ce sera l'équipe Exponentes qui départagera le candidat gagnant qui pourra exposer sa table de fête.

Le 28 octobre 2020, les 5 candidats sélectionnés par les internautes devront ensuite dresser leur table de fête au Parc des Expositions de Nantes, route de St Joseph à Nantes, dans les délais et conditions indiqués ci-après.

Les créations seront exposées pendant les 4 jours du Salon Creativa Nantes du 29 octobre au 1er novembre 2020. Les créations exposées ne comporteront pas le nom des concurrents, mais un numéro. Il permettra aux visiteurs de sélectionner son lauréat.

Le résultat sera proclamé sur le salon à 15h le 01/11/20 et au plus tard le **mardi 3 novembre 2020** à sur la page Facebook Creativa Nantes et le Facebook L'Inspiration Maison.

RICHARD, Philippe 02 40 48 63 73 - RICHARD, Julien 02 40 48 63 73  
Associés  
Justice Associés  
BPE 1807  
43015 NANTES CEDEX 1  
Tél. 02 40 48 63 73 - Fax 02 40 48 68 85  
huister@jurid.huis.com

#### **Article 4 : Dépôt et retour**

Le 28 octobre, le candidat doit impérativement apporter et dresser sa table de fête écolo chic' lors du montage du salon Creativa dans le Hall XXL, Parc des Expositions de Nantes (ouverture 8h30-12h00 & 13h30-17h30).

Les tables sont fournies et installées par Exponantes. Les nappes et éléments décoratifs sont fournis et installés par le participant.

Les 5 personnes qui présenteront leur table de fête devront être obligatoirement présentes le jour de l'annonce du gagnant, soit le dimanche 1<sup>er</sup> novembre 2020 au salon Creativa.

À défaut de retrait des œuvres dans le temps imparti, l'organisateur ne pourra être tenu pour responsable en cas de détérioration ou de disparition des créations.

Les 5 candidats sélectionnés recevront chacun 4 invitations pour le Salon Creativa Nantes 2020 par email le 17 octobre 2020.

Les créations ne sont pas assurées par l'organisateur. L'organisation se décharge de toute perte, vol et/ou casse.

#### **Article 5 : Dotation**

Les lots ne pourront faire l'objet d'aucun échange des valeurs en monnaie ou devises, d'autres lots (même de valeur inférieure) ou toute autre contrepartie de quelque nature que ce soit. Les lots sont attribués nominativement et ne peuvent être cédés à des tiers. La remise des prix s'effectuera le dimanche 1 novembre 2020 à 15h00. Les 5 candidats devront être présents le jour de la remise du prix.

Le gagnant (le participant ou l'équipe gagnante) se verra remettre : un bon cadeau chez Galeries Lafayette d'une valeur de 100€.

#### **Article 6 : Réserve / exclusion de responsabilité**

EXPONANTES, organisateur, se réserve le droit d'annuler, d'écourter, de proroger partiellement ou en totalité la présente opération si les circonstances l'y obligent, sans que sa responsabilité puisse être engagée et sans avoir à justifier cette décision.

#### **Article 7 : Dépôt du règlement du jeu – Remboursement**

Le règlement est déposé en l'Etude de Maître Muriel RICHARD, membre de la SCP Y JORAND - Ph GOBERT - M RICHARD - J VAN GORKUM, Huissiers de justice associés 10 bis rue Sarrazin à NANTES 44000

Le remboursement du timbre (tarif lent 20 g) pourra être obtenu sur simple demande à "Carole Gohel – Exponantes – Route de St Joseph de Porterie – 44300 NANTES".

#### **Article 8: Acceptation**

La participation au jeu implique l'acceptation pleine et entière des modalités énoncées dans le présent règlement de jeu. Toute déclaration inexacte ou mensongère, toute fraude entraînera la disqualification du participant.

EXPONANTES – Route de Saint-Joseph de Porterie - 44300 Nantes tranchera amiablement tout litige relatif au jeu et à son règlement.

|   |
|---|
| Yann JORAND, Philippe GOBERT, Muriel RICHARD, Julien VAN GORKUM,<br>Huissiers de Justice Associés<br>10 Bis, rue Sarrazin<br>BP 61807<br>44018 NANTES CEDEX 1<br>Tél. 02 40 48 63 73 - Fax 02 40 48 68 85<br>huissier@juri-huis.com |
|---|

Les réclamations concernant le jeu devront être faites dans un délai de 10 jours à compter de la date de fin du jeu.

### **Article 9 : Attribution de compétence**

Les participants sont soumis à la réglementation française applicable aux jeux et concours. Tout litige qui ne pourra être réglé à l'amiable sera soumis aux tribunaux compétents désignés selon le Code de Procédure Civile.

### **Article 10 : Droits de propriété littéraire, artistique et intellectuelle**

Conformément aux lois régissant les droits de propriété littéraire et artistique, la reproduction et la représentation de tout ou partie des éléments composant ce jeu sont strictement interdites.

La création soumise par le participant devra être originale. Elle devra être libre de tous droits de propriété intellectuelle. Les participants devront avoir obtenu toutes les autorisations éventuellement nécessaires avant de soumettre leurs créations au concours, et garantissent à EXPONANTES la jouissance et l'exercice paisible de tous les droits qui y sont attachés. Exponantes ne pourra être tenue pour responsable en cas de contestation ou litige.

Les droits intellectuels du participant sur sa création restent sa propriété, à l'exception du droit de reproduction de la création, et de diffusion des photos de la création, cédés à EXPONANTES.

La participation au concours implique l'octroi, à titre gratuit, d'une licence sur la création soumise pendant cinq ans à compter du prononcé des résultats, permettant l'utilisation des photos de la création soumise à des fins de documentation et communication, ainsi que dans le cadre de la promotion des activités d'Exponantes. En conséquence, chaque participant, qu'il soit lauréat du concours ou non, concède à Exponantes, à titre non exclusif, tous les droits patrimoniaux de reproduction, de représentation et d'adaptation de la création soumise, et ce pour toutes formes et tous supports, y compris tous supports multimédia et Internet.

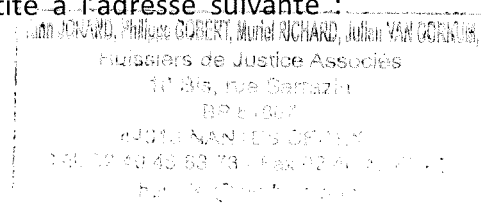
Chaque participant accepte la citation de ses nom et prénom, notamment dans la presse et sur Internet, sans que cela lui confère un droit à une rémunération ou avantage quelconque, et ceci pendant cinq ans à compter du prononcé des résultats.

Chaque participant accepte d'être photographié dans le cadre de sa participation au concours, et autorise EXPONANTES, pendant cinq ans à compter du prononcé des résultats, à utiliser ces photos dans les mêmes conditions que ci-dessus.

### **Article 11 : Droits d'accès et de rectification**

Conformément à la loi « Informatique et Liberté » du 6 janvier 1978 modifiée par la loi du 6 août 2004, le participant au jeu dispose d'un droit d'accès ainsi que d'un droit d'information complémentaire, de rectification des données le concernant et, le cas échéant, d'opposition au traitement de ses données ou à leur transmission par l'Organisateur à des tiers. Il peut exercer ses droits en envoyant un courrier mentionnant ses nom, prénom, numéro d'appel et adresse postale, en y joignant une copie de sa pièce d'identité à l'adresse suivante :

EXPONANTES – Route de Saint-Joseph de Porterie - 44300 Nantes.





## **Article 12 : RGPD-Protection des données personnelles**

Les données personnelles recueillies via le jeu font l'objet, par la société EXPONANTES, d'un traitement informatisé destiné à la gestion de votre demande et sont conservées durant 3 ans. La société EXPONANTES est également susceptible de vous inviter à ses évènements, de vous adresser ses offres commerciales et ses enquêtes. Conformément à la loi «Informatique et Libertés» du 6 janvier 1978 modifiée et au RGPD (Règlement Général européen sur la Protection des Données personnelles), vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification et de suppression des données personnelles vous concernant. Pour exercer ce droit, vous pouvez contacter le DPO (délégué à la protection des données personnelles) par e-mail à [protectiondonnees@exponantes.com](mailto:protectiondonnees@exponantes.com) ou à l'adresse postale suivante : Parc des expositions de la Beaujoire Route de saint joseph de Porterie 44300 Nantes. Notre politique de protection des données personnelles est détaillée sur notre page <https://www.exponantes.com/protection-des-donnees-personnelles>

Yann JOYAND, Philippe GOBERT, Muriel RICHARD, Julien VAN GORKUM,  
Huissiers de Justice Associés  
10 Bis, rue Sarrazin  
BP 61807  
44018 NANTES CEDEX 1  
Tél. 02 40 48 63 73 - Fax 02 40 48 68 85  
[huissier@juri-huis.com](mailto:huissier@juri-huis.com)